

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire.**

Présents : Mme TISSIER Fabienne, M. DARDERES Paul, M. BONNAN Christian, M. CHAUVEAU Jean-Baptiste, Mme CHIRIAUX Allisson, M. MASMONTET Jean, M. GAUYACQ Jean-Paul, M. LASSUS Pierre, Mme PEREUILH Martine

Excusés : Mme SARREMIA Carine, Mme DESTANDAU Stéphanie, Mme MEYER Véronique, M. URRUTIBEHETY Baptiste, Mme DESCLAUX Amandine

29092022-3 : Avis du conseil municipal pour l'adhésion de la Communauté de communes du Béarn des Gaves à l'établissement public territorial de bassin de l'Adour – Institution Adour

Par délibération du 30 juin 2022, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la CCBG à l'Etablissement public territorial de bassin – Institution Adour.

Il convient de requérir l'avis des conseils municipaux constituant la communauté de communes du Béarn des Gaves concernant cette adhésion.

Le Maire ayant présenté la délibération du conseil communautaire, et au vu de son rapport,

Le Conseil municipal

ACCEPTE l'adhésion de la communauté de communes du Béarn des Gaves à l'établissement public territorial de bassin de l'Adour dont le Maire d'Auterive, Philippe LABACHE sera le représentant de la CCBG.

Pour copie conforme
Fait et affiché à LAHONTAN, le 29 septembre 2022

Le Maire



Patrice LALANNE